



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1. Participation aux activités

Les stagiaires de 9 à 16 ans suivent impérativement les cours ESF et doivent assister à toutes les séances de ski ou de surf, ainsi qu'aux animations proposées, sauf dérogation accordée par le directeur du stage. Les horaires et l'emploi du temps affichés au chalet doivent être strictement respectés.

### 2. Déplacements

Les déplacements dans le chalet et vers la station doivent se faire uniquement sous la responsabilité d'un encadrant. Il est interdit de sortir du chalet, de se rendre à la station ou de se déplacer seul sans autorisation d'un responsable.

### 3. Sécurité sur les pistes

Les stagiaires doivent respecter les règles de sécurité de l'ESF et du domaine skiable : maîtrise de la vitesse, respect des priorités, arrêt sur les bords de piste, comportement prudent envers les autres skieurs. Tout comportement dangereux pourra entraîner l'arrêt temporaire ou définitif de l'activité.

### 4. Usage des téléphones et appareils médias

L'utilisation des téléphones portables ou autres appareils numériques est interdite pendant les repas et les animations. De manière générale, en cas d'usage abusif ou de nuisance, les appareils pourront être temporairement confisqués par le directeur du séjour.

### 5. Horaires et repos

Les stagiaires doivent respecter les horaires de coucher fixés par l'encadrement afin de garantir leur repos et leur sécurité. Après l'extinction des lumières, le calme est obligatoire et chacun doit rester dans sa chambre.

### 6. Respect du calme

Après 22h00, il est exigé le silence dans les chambres et les couloirs afin de permettre à chacun de se reposer.

### 7. Respect des autres

Les stagiaires doivent adopter une attitude respectueuse envers leurs camarades, les encadrants, le personnel du chalet et toutes les personnes rencontrées durant le séjour. Toute intimidation, moquerie, violence verbale ou physique est strictement interdite et pourra entraîner une sanction.

### 8. Vie collective

Les stagiaires doivent participer à la vie du chalet : ranger et nettoyer leur chambre, mettre et débarrasser la table, respecter les espaces communs.

### 9. Soins et santé

Tout malaise, blessure, douleur ou difficulté doit être immédiatement signalé à un membre de l'équipe. Les traitements médicaux personnels doivent être confiés aux responsables selon les modalités définies avant le départ.

### 10. Hygiène personnelle

Chaque stagiaire doit veiller à son hygiène quotidienne (toilette, vêtements propres, tenue adaptée).

### 11. Objets interdits

Les objets dangereux ou inadaptés au séjour (couteaux, pétards, objets contondants, etc.) sont interdits. Tout objet non autorisé pourra être confisqué par l'encadrement.

### 12. Tabac, alcool, cigarettes électroniques et produits stupéfiants

Il est strictement interdit de fumer (cigarette ou cigarette électronique) dans le chalet ou aux abords, ainsi que de consommer de l'alcool, des boissons énergisantes, ou tout produit stupéfiant. Toute infraction entraînera une sanction immédiate pouvant aller jusqu'à l'exclusion du séjour.

### 13. Dégradations

Toute dégradation ou casse de matériel sera facturée au stagiaire responsable.

### 14. Sanctions

Le responsable du séjour se réserve le droit d'exclure immédiatement tout stagiaire ne respectant pas ce règlement. Aucun remboursement ne sera alors consenti. Tout stagiaire ayant reçu un avertissement pourra être exclu des prochains stages.

### 15. Vols et objets personnels

Le club ne pourra être tenu responsable des pertes ou vols d'effets personnels.

### 16. Équipement obligatoire

Le port du casque est obligatoire. Pour les surfeurs, les protections de poignets sont recommandées. Pour les passages flèche et étoile d'or, une dorsale est conseillée.

*Date & signature du stagiaire*

*Date & signature des parents du stagiaire*